



LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FELIX EBOUE

Rocade Sud – B. P. 6021 – 97306 CAYENNE CEDEX

Tel : (0594) 29 65 85 Fax : (0594)31 71 66

E-mail : 9730001n@ac-guyane.fr

SIREN : 199730011 – SIRET : 19973001100012



FICHE D'INSCRIPTION A LA CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 1er TRIMESTRE

Nom Prénom élève : classe.....

Nom Prénom parent : Tél :

MOIS	NOMBRE DE JOURS	TARIF TRIMESTRIEL	OBSERVATIONS
Du 5 septembre 2019 au 20 décembre 2019	53	212.00 €	_____ _____ _____ _____

Date limite: le 04 septembre 2019

Le restaurant scolaire fonctionne lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les tarifs sont payables d'avance

Les règlements doivent être accompagnés de la fiche d'inscription (espèces : **faire l'appoint ou chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Félix EBOUE**).

Une remise d'ordre peut être sollicitée lorsque la cantine n'est pas assurée ou qu'un élève est absent plus de deux semaines pour raison médicale ou familiale dûment justifiée (art 4 du décret 85-934 du 04/09/85). Les demandes de remise d'ordre se font à la gestion du Lycée Félix EBOUE.

La restauration est assurée par le LPO Melkior Garré, et la surveillance des élèves par le lycée F. EBOUE. Tout élève qui provoquera des troubles soit lors du transport, soit lors de l'hébergement par le LPO se verra automatiquement exclu de la demi-pension à titre définitif.

Cayenne, le.....

Signature des parents

AUCUNE FICHE NE SERA ACCEPTÉE SANS LE RÈGLEMENT



LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Rocade Sud – B. P. 6021

☎ : (0594) 29 65 85 ☎ : (0594)31 71 66

e-mail : 9730001n@ac-guyane.fr

SIREN : 199730011 – SIRET : 19973001100012



NOTE D'INFORMATION

Je vous informe que l'inscription à la demi-pension doit se faire à chaque trimestre, si les modalités d'inscription n'ont pas été respectées, les élèves ne seront pas reconduits pour le trimestre suivant.

Toutefois, les élèves qui souhaitent se restaurer sont priés de se rapprocher du secrétariat de gestion au début et à chaque fin de trimestre.

Je vous rappelle que le règlement doit être accompagné de la fiche d'inscription (espèces : faire l'appoint ou chèques à l'ordre de l'agent comptable du lycée Félix EBOUE)

Aussi, une remise d'ordre peut être sollicitée lorsque la cantine n'est pas assurée ou qu'un élève est absent plus de deux semaines pour raison médicale ou familiale dûment justifiée (art 4 du décret 85-934 du 04/09/85). Les demandes de remise d'ordre sont à faire directement à la gestion du Lycée Félix EBOUE, les repas qui ne sont pas consommés ne seront pas remboursés.

La restauration est assurée par le LPO MELKIOR et la surveillance des élèves, par le lycée F. EBOUE. Tout élève qui provoquera des troubles soit lors du transport, ou de l'hébergement par le LPO se verra automatiquement exclu de la demi-pension à titre définitif.

Je vous remercie pour votre compréhension.

Cayenne, le 23 Août 2019

Le Gestionnaire,

